



Rapport de la présidente du jury Concours de puéricultrice cadre territorial de santé Session 2014

Le concours de puéricultrice cadre territorial de santé était organisé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Basse Normandie, de Haute Normandie et des Pays de la Loire.

I. CONCOURS DE PUERICULTRICE CADRE TERRITORIAL DE SANTE

A. Calendrier

Période d'inscription	17 décembre 2013 au 30 janvier 2014
Période de retrait des dossiers	17 décembre 2013 au 22 janvier 2014
Date limite de retour des dossiers	30 janvier 2014
Épreuve orale d'admission	24 et 25 avril 2014
Réunion du jury d'admission	25 avril 2014

B. Inscriptions

Le concours interne sur titres est ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent*, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'État de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.

Le concours sur titres avec expérience professionnelle est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents* justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

* L'article 2 du décret n° 95-926 portant création du diplôme de cadre de santé reconnaît comme équivalent au diplôme de cadre de santé les certificats suivants :

- certificat de moniteur cadre d'ergothérapie ;
- certificat de cadre infirmier ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier surveillant ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier moniteur ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier cadre de santé publique ;
- certificat de cadre infirmier de secteur psychiatrique ;
- certificat de moniteur de formation professionnelle du personnel soignant de secteur psychiatrique ;
- certificat de cadre de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;
- certificat de moniteur cadre manipulateur d'électroradiologie ;
- certificat de cadre manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- certificat de masseur kinésithérapeute moniteur ;
- certificat de moniteur cadre de masso-kinésithérapie.

43 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription, 5 candidats n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions requises et 1 candidat a annulé sa participation

Ainsi, 37 candidats ont été admis à concourir : 28 candidats au concours interne et 9 au concours sur titres avec expérience professionnelle.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 17, répartis comme suit :

Voie de concours	NOMBRE DE POSTES
Concours interne	14
Concours sur titres	3

II. CANDIDATS

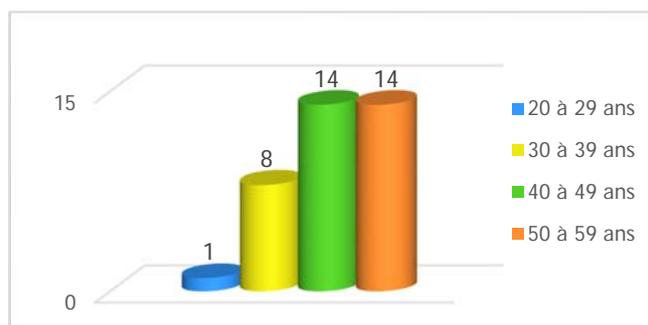
A. Origine géographique

REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	5	15 soit 40.54 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Basse Normandie	3	
Haute Normandie	0	
Pays de la Loire	7	
Autres	22	22 soit 59.46 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

Les candidats admis à concourir sont domiciliés dans 17 départements différents.

Parmi les candidats admis à concourir, on dénombre un homme, qui a annulé sa participation.

B. Tranches d'âge



L'âge moyen des candidats est de 46 ans.

III. INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Cette unique épreuve orale d'admission s'est déroulée au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard, les 24 et 25 avril 2014.

Sur les 37 candidats admis à concourir, 13 ont annulé leur participation suite à leur réussite au concours organisé par un autre Centre de Gestion. Ainsi, 24 candidats ont effectivement été convoqués à cette épreuve unique d'admission : 7 au concours sur titres et 17 au concours interne.

A. Concours sur titres avec expérience professionnelle : nature de l'épreuve et analyse des résultats

Rappel du libellé réglementaire de l'épreuve :

« Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle visant à apprécier la motivation du candidat ainsi que son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions remplies par les collectivités territoriales et leurs établissements publics. »

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

Sur les 7 candidats convoqués, les 6 candidats présents ont tous été entendus, le 25 avril 2014, par le même groupe composé exclusivement de membres du jury.

Taux d'absentéisme de 14.28 %.

Le bilan de cette journée d'épreuve est le suivant :

Nb de candidats interrogés	Moyenne sur 20	Note la plus basse	Note la plus haute
6	14,00	10,00	18,00

Observations des membres du jury sur cette épreuve :

Les membres du jury ont trouvé que les candidats étaient bien préparés, que ce soit au niveau de l'exposé et sur les connaissances à avoir sur l'environnement territorial.

B. Concours interne sur titres : nature de l'épreuve et analyse des résultats

Rappel du libellé réglementaire de l'épreuve :

« Entretien permettant de vérifier la motivation du candidat, son aptitude à résoudre les problèmes d'enca-drement susceptibles d'être rencontrés dans l'exercice des missions du cadre d'emplois ainsi que sa connais-sance de l'environnement professionnel dans lequel il intervient.
Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. »

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

Sur les 17 candidats convoqués, les 16 candidats présents ont été entendus, les 24 et 25 avril 2014, par le même groupe d'examineurs composé de membres du jury.

Taux d'absentéisme de 5.88 %.

Le bilan de ces 2 journées d'épreuve est le suivant :

Nb de candidats interrogés	Moyenne sur 20	Note la plus basse	Note la plus haute
16	14,22	9,00	18,00

Observations des membres du jury sur le déroulement de l'épreuve orale :

Les membres du jury s'étonnent que les candidats occupent déjà depuis quelques années des postes à responsabilités sans avoir encore présenté le concours : ils encouragent donc les candidats à penser à l'évolution de leur carrière.

Les membres du jury reprochent aux candidats leur manque de recul : aussi, le jury a valorisé les candidats qui avaient une ouverture d'esprit plus « généraliste » et qui se projetaient au-delà de leur collectivité d'origine.

IV. RESULTATS DU JURY D'ADMISSION

A. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des deux concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places entre les deux concours dans la limite de 15 % ou d'une place au moins.

Le nombre total de postes ouverts étant de 17, la limite de transfert de postes de 15 % laisse ainsi une marge de manœuvre de 3 postes.

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

Concours	Nb de présents	Nb de postes	Seuil / 20	Nb de candidats admis
Interne sur titres	16	14	13.50	13
Concours sur titres avec expérience	6	3	13.00	4

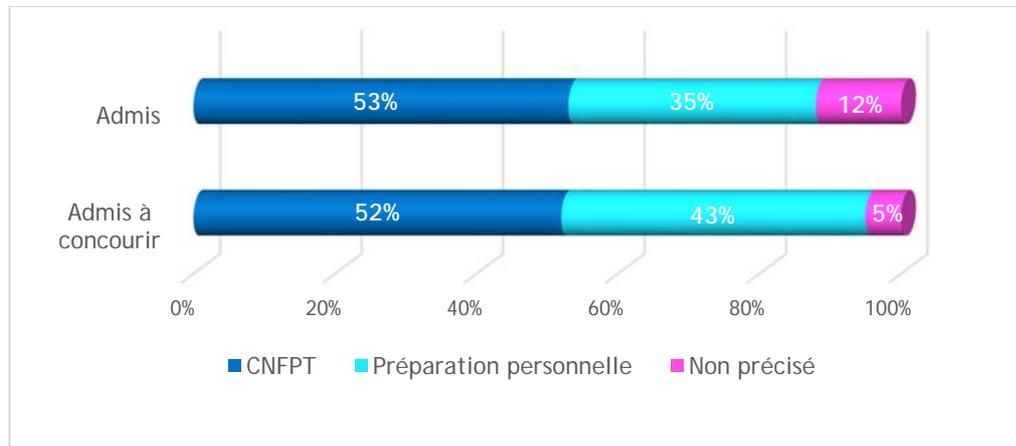
Le jury a donc décidé de transférer un poste du concours interne vers le concours sur titres avec expérience professionnelle.

Soit 17 candidats admis

B. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation à ce concours, les lauréats ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle : 35 %
- avoir effectué une préparation via le CNFPT : 53 %.



V. ANALYSE ET CONCLUSION

Les membres du jury encouragent vivement les candidats à se présenter au concours pour l'évolution de leur carrière, étant donné notamment que ceux rencontrés lors de cette session occupaient souvent, dans les faits, les fonctions de puéricultrice cadre de santé depuis quelques années.

Ils invitent les candidats à une plus grande curiosité intellectuelle vis-à-vis des autres services de la fonction publique territoriale.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 20 janvier 2015

La présidente du jury,

Christine DUBOIS
Puéricultrice cadre territorial supérieur de santé